

PROCES VERBAL
du Comité Syndical du lundi 2 janvier 2023 - 17H00

Lundi deux janvier deux-mil vingt-trois à dix-sept heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués se sont réunis salle Cèdre – Maison des associations - sous la présidence de M. BREMARD, Président du Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres.

ETAIENT PRESENTS :

Maintenon : M. AYADASSEN – M. BREMARD – Mme CHENARD – M. CHERTIER – M. LEFEBVRE – M. LAFORGE – M. MIELLE

Pierres : – M. CRASSIN– M. CRETON – M. MORIN –Mme ROUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme BRESSON, Mme TERRIER et M. Gala absents excusés.

POUVOIRS : M. GALLA, délégué de la commune de PIERRES, donne pouvoir à M. MORIN
Mme TERRIER, déléguée de la commune de PIERRES, donne pouvoir à M. CRASSIN

* * * * *

1 - Désignation du secrétaire de séance

M. CHERTIER, délégué de la commune de MAINTENON, est élu secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 21 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3 – Demande subventions travaux tennis

M. le Président informe les membres du comité que le projet de construction du site tennistique progresse. La commission a décidé de construire 3 terrains couverts et 2 terrains extérieurs pour répondre aux besoins du club. Il s'agira d'un bâtiment en bardage bois et couverture métallo textile, en double toile, équipé d'un système de déshumidification pour éliminer les risques de condensation. M. le Président précise que le projet d'installer des panneaux photovoltaïques a été abandonné faute d'intérêt économique.

M. CRASSIN demande quel type de couverture est actuellement installée.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une couverture toile simple.

Par conséquent, le projet envisagé s'élève à 1.258.282 € HT.

Les membres de la commission iront visiter prochainement des installations correspondantes au projet du Syndicat.

En outre, le financement de ces travaux devra tenir compte des éventuelles subventions possibles.

A ce titre, il faudra solliciter la DETR, le FDI ainsi que la fédération tennis.

M. MORIN intervient pour préciser que les bâtiments étant construits sur une zone inondable, leur construction nécessitera l'utilisation de pieux de renfort pour les fondations. De ce fait, le montant estimé pourrait être revalorisé et engendrer une légère hausse.

Concernant le financement M. MORIN ajoute qu'il faudra actualiser la proposition de prêt faite par le Crédit Agricole en 2021. Celle-ci était de 1 million d'euros à un taux d'intérêt de 1,8 %.

De plus, la DETR pourrait subventionner à hauteur de 30% du plafond fixé à 450 000 €. Le FDI pourrait subventionner à 30 % du plafond fixé à 100 000 €. En ce qui concerne la fédération Tennis, c'est au club de solliciter l'aide financière auprès de la fédération. Celle-ci pourrait s'élever à 50 000 €. Le montant des subventions pourrait donc s'élever à 215 000 € au mieux.

M. MIELLE demande s'il serait possible de prendre- rendez-vous auprès de la préfecture pour présenter verbalement et appuyer la demande de subvention en expliquant le projet de vive voix.

M. le Président acquiesce et sollicitera un rendez-vous prochainement.

M. CHERTIER demande quand les travaux débuteront.

M. le Président répond que le début des travaux sera fonction de la modification du PLU de la mairie de MAINTENON et de l'avancement des procédures administratives. Pour autant, il espère un début de travaux pour l'été 2023.

✓ **Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, et accordent tous pouvoirs au Président pour solliciter les subventions nécessaires au projet concerné.**

4 – Demande financement travaux tennis

M. le Président rappelle que pour financer les travaux de construction du site tennistique, le Syndicat devra recourir à l'emprunt. Une première proposition avait été faite par le Crédit Agricole en 2021, pour un montant de 1.000.000 € à un taux de 1,8 %. Cette offre devra être actualisée.

En outre, M. le Président requière l'accord des délégués pour solliciter des offres de prêts à hauteur d'1.000.000 € afin de financer les travaux engagés.

✓ **Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, et accordent tous pouvoirs au Président pour solliciter les offres de prêts nécessaires au projet concerné.**

5 – Questions et Informations diverses

- M. le Président informe les membres du comité que les travaux de rénovation des locaux du secrétariat ont été entamés. Une première partie a été achevée durant les vacances de Noël.

- Par ailleurs, M. le Président informe les délégués d'un mail de mécontentement de la part d'un responsable du club photo du CCLER, relatif aux mesures de restriction de l'éclairage à compter du 1^{er} décembre 2022. M. le Président insiste sur les accusations et les propos accablants démesurés de la part de l'expéditeur.

M. CHERTIER demande si d'autres usagers se sont plaints de cette décision.

M. le Président que seules deux associations se sont manifestées, à savoir le Badminton et le Basket.

M. MORIN rétorque qu'elles ne sont pas concernées par cette mesure, étant utilisatrices de la salle Hélène BOUCHER. En effet, le CCPEDIF n'a pas encore acté de modification d'horaire sur leurs installations. Les associations ont donc toujours accès à la salle jusqu'à 22h30.

- Ensuite, M. CHERTIER souhaiterait savoir si les éclairages du terrain synthétique vont être changés.

M. CRETON répond avoir reçu un devis à ce sujet et attend une deuxième offre prochainement.

Pour autant, M. le Président précise que des boîtiers de protection ont été installés sur les thermostats de la maison des associations. De même, qu'une horloge a été installée sur les chaudières des salles PETIOT et LESOUDIER. De plus, il a été demandé un devis pour remplacer les éclairages de la salle PETIOT en LED. Toutes ces mesures devront limiter l'augmentation des consommations d'énergies pour les années avenir.

N'ayant plus de point à aborder, la séance est levée à 17h35

Le Président,
J.L. BREMARD.

SYNDICAT CULTURE SPORT LOISIRS

Maintenon-Pierres

15, Rue R. et J. Lefèvre

28130 Pierres

Tél. 02 37 23 09 22 Fax 02 37 23 06 25

scsmaintenon-pierres@wanadoo.fr